



VILLE DE
MALARTIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE MALARTIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 seront déposés par le trésorier de la Ville, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Malartic qui se tiendra le **mardi, 8 mai 2018 à 19 h**, à la salle du conseil, au 901, rue Royale, à Malartic.

DONNÉ à Malartic, ce 17 avril 2018.


M^e Kathy Gauthier

Greffière